montant déposé dans chaque banque respectivement. Aussi, le montant portant intérêt et le taux d'intérêt, s'il en est, alloué pour ces dépôts, dans chaque cas.

Sur motion de sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Machenzie,

Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent pour un état faisant connaître le coût des succursales des caisses d'épargne du département des finances et de celui des postes, respectivement: Aussi, ce que coûte en totalité le maintien des diverses caisses d'épargne (sous le contrôle du gouvernement) dans tout le Canada, y compris les commissions ou les allocations de tous genres.

Sur motion de sir Richard J. Cartwright, secondé par M. Mackenzie,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et MM. Glyn et Baring au sujet de toute modification dans les conventions intervenues pour le solde de l'intérêt sur la dette publique ou sur une partie quelconque du principal d'icelle, ainsi qu'un état des dispositions actuellement en vigueur pour le solde de l'intérêt sur la dette publique.

O donné, que la dite adresse soit présentée à Son Ecellence par ceux des membres

de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Scriver,

Résolu, qu'une humble adrese soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, la production d'un rapport sur la condition et la gestion de l'agence des sauvages du Manitoba, sous J. A. N. Provencher, surintendent des sauvages du district du Manitoba, fait par la commission d'enquête instituée par le gouvernement et composée de feu W. H. Rose, avocat, et Ebenezer McColl, inspecteur de l'agence des sauvages, et de la preuve sur laquelle a été bâsé ce rapport; aussi, copie d'une pièce justificative, en date du 25 juin 1875, pour la somme de \$180, signée par le nommé Tremblay; d'une pièce justificative, en date du 25 juin 1875, pour la somme de \$1,290, signée par le nommé Tremblay; et d'une autre pièce justificative, en date du 26 décembre 1875, pour la somme de \$600, signée par le nommé Tremblay.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des

membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Prive de la Reine.

Sur motion de M. Charlton, secondé par M. Scriver,

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, copie, en entier, de la réponse de l'honorable Edmund Burk Wood, juge-en-chef de la province du Manitoba, à la pétition de Henry J. Clark, C. R., de Winnipeg, et autres, présentée à la Chambre des Communes le 4 mars 1881; la dite réponse étant réputée renfermer quatorze articles.

Odonné, que la dite dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des

membre de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Ross (Middlesex), secondé par M. Paterson (Brant),

Résolu, qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre'un état indiquant le montant payé pour impressions, par ordre du gouvernement, à quelque personne ou personnes autres que l'entrepreneur des impressions du parlement, les personnes ou les maisons auxquelles tels deniers ont été payés, et la nature du travail exècuté ou le nom du document imprimé.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des

membres de cette Chambre qui font partie du Conseil Privé de la Reine.

Sur motion de M. Ross (Middlesex), secondé par M. Paterson (Brant), Ordonné, qu'un ordre de la Chambre soit adressé à l'officier compétent, pour un